



Numéro de l'acte	2018-59-ASED
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.1.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

QUESTION N°2018-59

AFFAIRES SCOLAIRES : AEP Saint Martin Sainte Thérèse = Fixation du forfait communal pour l'année scolaire 2018-2019

RAPPORTEUR : Madame Laurence LOTTERIE

Par délibération n°11 en date du 24 Novembre 1997, le Conseil Municipal a décidé l'adoption d'un Contrat d'Association avec l'Ecole Privée St Martin-Ste Thérèse et donc la prise en charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes élémentaires domiciliés à Arques, sous forme d'une subvention annuelle.

Après examen des dépenses de l'enseignement public réalisées au cours de ces dernières années scolaires, il a été convenu de réviser le montant de cette participation à partir de l'année scolaire 2006/2007 et de l'augmenter progressivement.

Le Conseil Municipal a ainsi fixé le montant de la participation :

Année scolaire	Référence et date de délibération	Montant par élève
2010/2011	2010-69 du 12/04/2010	475 €
2011/2012	2011-50 du 28/03/2011	475€
2012/2013	2012-106 du 02/07/2012	493.59 €
2013/2014	2013-53 du 26/03/2013	545.05 €
2014/2015	2014-50 du 10/03/2014	491.31 €
2015/2016	2015-58 du 14/04/2015	466.05 €
2016/2017	2016-91 du 28/04/2016	540.64 €
2017/2018	2017-63 du 11/04/2017	571.96 €

La circulaire du 15 février 2012 a précisé les conditions de mise en œuvre de la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 (dite loi Carle) tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence et du décret n°2010-1348 du 9 novembre 2010 pris pour son application.

Sur la base de celle-ci, le coût moyen d'un élève fréquentant une école publique Arquoise a été recalculé sur la base du compte administratif 2017. Celui-ci s'établit à 582.10 € par élève

(366 719.96€ pour 630 élèves scolarisés dans le public en 2017 contre 347 181.31 € € pour 607 élèves en 2016), le calcul ayant été établi en sortant de la base de dépenses les frais acquittés directement par la commune pour l'école privée et les écoles publiques (dictionnaires, entrées cinéma et transport, ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

1°) de fixer le montant de la participation communale à 582.10 € par élève Arquois pour l'année scolaire 2018/2019, soit sur la base des effectifs recensés à la rentrée 2017 (129 enfants), une subvention de 75 090.90 €.

2°) d'imputer la dépense à provenir sur les crédits inscrits à l'article 6574 de la fonction 20 au Budget 2018.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 13 avril 2018



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT

BILAN DES ECOLES - ANNEE 2017

Article	Libellé Article	EM1	EM2	EM3	EM4	EM5	TOTAL EM
011	Charges à caractère général	39 440,00 €	17 600,34 €	12 870,45 €	14 232,91 €	18 330,91 €	102 474,61 €
6042	Ach.prest.serv.(autres que terr. à amé.)						- €
60611	Eau et assainissement	819,09 €	722,47 €	289,53 €	376,67 €	745,35 €	2 953,11 €
60612	Energie - Electricité	6 124,22 €	8 867,26 €	4 926,88 €	5 365,81 €	7 915,75 €	33 199,92 €
60621	Combustibles	- €	- €	- €			- €
60622	Carburants						- €
60623	Alimentation						- €
60624	Produit de traitement		30,40 €		32,34 €	54,12 €	116,86 €
60628	Autres fournitures non stockées						- €
60631	Fournitures d'entretien	297,34 €	219,80 €	286,59 €	307,86 €	314,71 €	1 426,30 €
60632	Fournitures de petit équipement	23 603,59 €	1 419,74 €	2 131,69 €	2 266,72 €	1 325,51 €	30 747,25 €
60633	Fournitures de voirie						- €
60636	Vêtements de travail	280,06 €	334,57 €	42,80 €	272,27 €	148,72 €	1 076,42 €
6064	Fournitures administratives						- €
6065	Livres, disques, cassettes. (bib., média.)	670,00 €	310,00 €	375,00 €	300,00 €	530,00 €	2 185,00 €
6067	Fournitures scolaires	4 075,47 €	1 798,58 €	2 536,15 €	1 888,22 €	3 596,64 €	13 895,06 €
611	Contrats de prest.de serv. avec entr.						- €
6132	Locations immobilières						- €
611	Contrats de prest.de serv. avec entr.						- €
6135	Locations mobilières	791,14 €	330,40 €	339,08 €	330,40 €	333,13 €	2 124,15 €
61521	Entretien de terrains						- €
61522	Entretien de bâtiments	74,05 €	1 770,00 €	136,70 €		474,23 €	2 454,98 €
61523	Entretien de voies et réseaux						- €
61558	Entretien des autres biens mobiliers	61,00 €			267,40 €		328,40 €
6156	Maintenance	417,81 €	881,38 €	199,86 €	869,18 €	299,76 €	2 667,99 €
616	Primes d'assurances	253,08 €	206,63 €	112,01 €	185,82 €	306,43 €	1 063,97 €
617	Etudes et recherches						- €
6182	Documentation générale et technique						- €
6184	Versements à des organismes de formation						- €
6185	Frais de colloques et séminaires						- €
6188	Autres frais divers						- €
6188	Autres frais divers						- €
6226	Honoraires	52,80 €		5,40 €	123,89 €	44,40 €	226,49 €
6227	Frais d'actes et de contentieux						- €
6228	Rémun. div. d'interméd. et d'honor.						- €
6231	Annonces et insertions						- €
6232	Fêtes et cérémonies						- €
6236	Catalogues et imprimés						- €
6232	Fêtes et cérémonies						- €
6241	Transports de biens						- €
6247	Transports collectifs	1 021,23 €	339,11 €	1 319,99 €	1 448,30 €	1 562,97 €	5 691,60 €
6248	Frais de transports divers						- €
6251	Voyages et déplacements						- €
6256	Missions						- €
6257	Réceptions						- €
6261	Frais d'affranchissement						- €
6262	Frais de télécommunications	149,12 €		116,35 €	109,03 €	96,48 €	470,98 €
627	Services bancaires et assimilés						- €
6281	Concours divers (cotisations...)						- €
6283	Frais de nettoyage des locaux			52,42 €		174,71 €	227,13 €
62878	Remb. frais à d'autres organismes						- €
6288	Autres services extérieurs	750,00 €	370,00 €		89,00 €	410,00 €	1 619,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules						- €
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)						- €
012	Charges de personnel	103 095,49 €	54 849,15 €	59 828,15 €	74 383,78 €	133 639,61 €	485 690,00 €
	personnel de service	103 095,49 €	54 862,43 €	57 290,30 €	74 013,71 €	133 172,28 €	422 434,19 €
	personnel technique		786,72 €	1 231,85 €	220,07 €	366,25 €	2 604,89 €
	visite médicale personnel de service						- €
65	Autres charges de gestion courante	1 639,00 €	810,00 €	983,50 €	752,00 €	1 251,50 €	5 436,00 €
6532	Frais de mission						- €
6558	Autres contributions obligatoires						- €
6574	Subv. de fonct. aux associat. & org. droit privé	1 639,00 €	810,00 €	983,50 €	752,00 €	1 251,50 €	5 436,00 €
658	Charges diverses de la gestion courante						- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)						- €
6811	Apportement Mobilité						- €
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	167,38 €	290,85 €	63,89 €		220,81 €	741,93 €
21	INVESTISSEMENTS	98 841,66 €		6 717,97 €	6 680,82 €	179,48 €	51 319,93 €
TOTAL 2017/ECOLE		182 848,77 €	73 769,44 €	79 030,38 €	94 799,51 €	153 079,59 €	583 527,69 €
	Q/P administratif (5%)	9 142,44 €	3 688,47 €	3 951,52 €	4 739,98 €	7 653,98 €	29 176,38 €
TOTAL GENERAL 2017/ECOLE		191 991,21 €	77 457,91 €	82 981,90 €	99 539,49 €	160 733,57 €	612 704,07 €
EFFECTIF RENTREE SCOLAIRE 2017/2018		128	53	79	64	105	429
COUT MOYEN PAR ELEVE 2017/2018		1 428,51 €	1 391,88 €	1 000,38 €	1 481,24 €	1 457,90 €	1 360,20 €



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

.....
VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018**

Affiché le 16 avril 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit le treize avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 07 avril 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Alain RICOUART

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 4 absents excusés avec pouvoir

Monsieur James MUNCK est nommé secrétaire de séance.